

**Bruno STUDER**

Président de la Commission des Affaires culturelles  
et de l'Éducation,

Député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 décembre 2020

### **Bruno Studer écrit à Facebook France pour demander à ce que le droit local d'Alsace-Moselle soit respecté**

*Bruno Studer, député du Bas-Rhin et président de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation alerte sur l'absence de reconnaissance par Facebook de la particularité du droit local d'Alsace-Moselle.*

Facebook a développé un système dédié aux organisations caritatives ou à but non lucratif, leur permettant de collecter des fonds et des dons sur leur page.

Le réseau social n'autorise cependant cet outil de récolte de dons qu'aux associations reconnues par la loi de 1901. De fait, l'entreprise exclut toutes les associations du territoire Alsacien et Mosellan qui, régies par le droit local, ne sont pas inscrites au répertoire national des associations, mais auprès des tribunaux d'instance locaux compétents.

En ce mois de décembre 2020, l'association « *Assiettes Végétales* », dont le siège social est domicilié à Metz, a notamment été contrainte de déposer les statuts d'une association bis domiciliée à Paris pour accéder à cette fonction de dons, malgré ses nombreuses interpellations et échanges avec Facebook.

Pour Bruno Studer, « *l'association « Assiettes Végétales » respecte parfaitement le droit local d'Alsace-Moselle qui est reconnu par la loi française. Ce n'est donc pas aux associations de s'adapter à la politique de Facebook, mais à Facebook de s'adapter au droit local* ».

Ce faisant, Bruno Studer a interpellé le Directeur général de Facebook France par une lettre pour lui demander de « *prendre les mesures nécessaires pour garantir aux associations d'Alsace-Moselle, les mêmes droits que celles qui sont régies par la loi de 1901.* ».

Un autre courrier initié par Bruno Studer co-signé par des députés d'Alsace-Moselle a également été adressé au Ministre de la Justice, attirant son attention sur la nécessité de la mise en place d'un registre informatisé dédié aux associations domiciliées en Alsace-Moselle.

